



USMO RANDONNÉE PÉDESTRE

ADHÉSION 2022/2023

(Bien remplir le recto et le verso)



première demande

renouvellement licence n°

Pour la randonnée pédestre:

Certificat médical exigé, valable 3 ans, mais il faut remplir l'auto-questionnaire de santé chaque année.

Inscription à la marche nordique:

Pour la marche nordique, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique hors compétition est obligatoire.

NOM : Prénom :

Date de naissance (obligatoire) : Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Commune : Téléphone :

Email : (obligatoire) Portable :

Pour une adhésion familiale: Email de la personne rattachée:(obligatoire)

Conjoint et/ou enfants ou petits-enfants mineurs (jusqu'à 25 ans pour les étudiants) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe
.....	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
.....	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
.....	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>

Montant des cotisations :

➤ licence individuelle IR¹ (RC) : 35,60 €

➤ licence individuelle IRA² (RC + assurance corporelle) : 37,60 €

➤ licence familiale FR³ (RC) : 62,40 €

➤ licence familiale FRA³ (RC + assurance corporelle) : 66,50 €

Supplément Abonnement Passion Rando Magazine (facultatif) : 8,00 €

Total :

Adhésion au club d'Olivet pour les licenciés FFRandonnée d'un autre club :

Joindre une copie recto/verso de votre licence (type IS ou FS non accepté) et de votre certificat médical avec non contre-indication, pour la marche nordique.

première demande (acceptation sous réserve de disponibilité) renouvellement

➤ adhésion individuelle n° de licence FFR : n° du club : : 16,00 €

➤ adhésion familiale n° de licence FFR : n° du club : : 25,00 €

Chèque à l'ordre de USMO Randonnée Pédestre , chèque n° banque.....

Demande d'inscription à remettre aux journées d'inscriptions :

- Le samedi 3 septembre 2022 de 10h à 18h, lors du Forum à l'Alliage à Olivet

- Le jeudi 16 septembre 2022 de 17 h à 20 h, salle des associations sportives, 3 rue d'Ivoy à Olivet.

- ou à renvoyer à Michel SOREAU - 1303 route d'Orléans - 45590 ST CYR EN VAL

Pour informations, appeler le 06 81 91 77 46

.../...



USMO RANDONNÉE PEDESTRE



Personne à contacter en cas de problème:

Nom, prénom et téléphone:

ATTESTATION D'ASSURANCE SAISON 2022/2023

Je, soussigné(e),

Adresse :

Adhérent(e) à l'Association U.S.M OLIVET Randonnée pédestre sous la licence n° :

ai noté que la loi n° 84-614 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile, ainsi que celle de leurs adhérents.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui m'est acquise par ma licence, il m'a été proposé et vivement recommandé une assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

Etant couvert(e) pour le risque « accidents corporels » auprès d'une compagnie de mon choix, je m'engage à faire intervenir cette dernière en cas d'accident entraînant des dommages corporels.

Suite à l'obligation de la Commission Médicale Fédérale je joins à ma demande de licence un certificat médical si requis (selon indications au recto) attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la Randonnée Pédestre et éventuellement de la Marche Nordique.

Fait à

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Le

J'accepte / je n'accepte pas (rayer la mention inutile)

D'être photographié(e) ou filmé(e) lors des activités et des événements de l'USMO Randonnée Pédestre, et que mon image soit utilisée dans les supports de communication de l'Association (Compte-rendu, journal, site, etc...) à titre gratuit sans limitation du nombre ou de la durée d'utilisation. Ceci est valable également pour les personnes inscrites sur ma licence.

Date

Signature

Le Programme trimestriel:

A partir de cette saison, les licences étant directement envoyées par notre Fédération dans vos boîtes mails, il en sera de même pour les programmes suivants. Les informations pour les randonnées sont disponibles sur notre site web, onglet "Activités - adhésions" à droite au niveau de la section Randonnée pédestre.

Compléments d'information sur les différentes licences

¹ La licence IR couvre la responsabilité civile du licencié et la ou les personnes rattachées.

² La licence IRA couvre la responsabilité comme ci-dessus et les **accidents corporels** du licencié exclusivement.

³ Les licences FR et FRA couvrent, même lorsqu'ils randonnent séparément, le licencié et les membres de sa famille inscrits sur la licence. Définition de la montagne IR - IRA - FR - FRA : pas de limite d'altitude. Franchissement de

névés, zones rocheuses, avec ou sans l'usage de cordes, piolets, emmenés par précaution. Sont exclus les parcours exigeant un matériel spécifique à la haute montagne (licences IMPN - FMPN).